



Charte informatique

publié le 26/08/2015 - mis à jour le 29/06/2016

La **charte informatique** est un document annexe du règlement intérieur de l'établissement.

Elle a été réécrite dans le courant de l'année 2015 en concertation avec les RUPN, les techniciens informatiques de la Région, et le chef d'établissement. Elle a été approuvée par le conseil d'administration du lycée en juin 2015.

Si "Nul n'est censé ignorer la loi", la mise en oeuvre de la charte appartient à tous, élèves, enseignants et personnels du lycée. Son but principal est de permettre de travailler, dans les meilleures conditions possibles, avec l'outil informatique au lycée Paul Guérin.

L'affichage d'un règlement de salle, dans les salles informatiques, rappelle à tous les principaux objectifs de la charte.

Vous pouvez en prendre connaissance en téléchargeant les documents :

 [Charte informatique mise à jour Juin 2015](#) (PDF de 40.2 ko)

 [Règlement de salle](#) (PDF de 231.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.